

**MAIRIE DE Versonnex**  
**01210**

**Délibération n° : D20250030010**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Date de la convocation : 10 mars 2025  
Votes exprimés : 18

**Séance du 17 mars 2025**

Le 17 mars 2025 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Versonnex, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

**PRESENTS** : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET – PERRET Roxane - Jocelyne PETRY - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

**PROCURATIONS** : Franck PERRET donne pouvoir à Roxane PERRET – Donata ROTH donne procuration à Jocelyne PETRY

**ABSENT** : Cyrille ROBERT

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE L'AIN ET PAYS DE GEX AGGLO**

M. Le Maire rappelle qu'une première Convention Territoriale Globale (CTG) a lié la CAF de l'Ain, Pays de Gex agglo et 10 communes du territoire sur la période 2021-2024.

La CTG 2021-2024 a constitué le cadre contractuel par lequel la CAF a formalisé son engagement auprès de la communauté d'agglomération ainsi que des communes sur l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF en matière de service aux familles (petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap et prévention santé, logement, accès aux droits...).

Afin de garantir le maintien et la poursuite de l'accompagnement financier de la CAF pour les services proposés aux familles, il convient d'anticiper l'élaboration de la CTG pour la période 2025-2029 par la signature d'une nouvelle convention cadre. Cette convention déterminera le champ du partenariat ainsi que les conditions et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet social de territoire (méthodologie, modalités, moyens financiers...) pour maintenir, améliorer et/ou développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire.

La nouvelle CTG de la période 2025-2029 sera recentrée sur les thématiques petite enfance, parentalité et enfance/jeunesse. Par ailleurs, en plus des 10 communes déjà intégrées dans la précédente CTG, elle sera également ouverte à toutes les communes du Pays de Gex qui souhaiteront intégrer ce dispositif, leur ouvrant le droit à l'obtention de bonus de territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le contrat cadre de la Convention territoriale globale à passer avec la CAF de l'Ain ;

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la dite convention et toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

**M. Le Maire**

Jacques DUBOUT

**Secrétaire de séance**

Marie-Anne SOLETTI



**Rendu exécutoire**  
**Le 19/03/2025**  
**Publié**  
**Le 20/03/2025**